



DECISION RECTORALE N° R/ 125 /JFBB/UNIKIS/2023 DU 29 / 09 / 2023
PORTANT SUSPENSION PREVENTIVE DE DEUX MEMBRES DU PERSONNEL
ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE KISANGANI

Le Recteur de l'Université de Kisangani ;

Vu la Loi-Cadre n° 14-004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu l'Ordonnance n° 16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'Administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 81-144 du 03 octobre 1981 portant création d'un Etablissement public dénommé « Université de Kisangani », spécialement en son article 15 ;

Vu la Loi n° 18/038 du 29 décembre 2018 portant Statut du Personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique, spécialement en ses articles 2, 81, 82, 83 et 84 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 118/MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM/2022 du 05 mars 2022 modifiant et complétant l'Arrêté Ministériel n° 0464/MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM/2021 du 23 décembre 2021 portant désignation et nomination des membres des Comités de Gestion de quelques Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire des Provinces du Haut-Katanga, Lualaba, ville de Kinshasa, en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 428/MINESU/CAB.MIN/MNB/RMM/2023 du 06 septembre 2023 portant désignation et nomination des membres de quelques Comités de Gestion des Etablissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire en Province de la Tshopo, République Démocratique du Congo ;

Considérant le rapport transmis par le Doyen a.i de la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques sur l'incident de dispute de la salle de cours (*local LOKANGA 1*) avec échange de coups intervenu entre le Professeur Associé EKILI TABU Michel-Gabriel, matricule : 7.893.209 Z, Fonction : Enseignant à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques et le Professeur NGBANGA BANDOMBELE

Avenue Munyororo n° 500, Commune Makiso, Kisangani, Province de la Tshopo, République Démocratique du Congo
Web : www.unikis.ac.cd, e-mail : rectorat@unikis.ac.cd

Emmanuel, Matricule : 7.962.753 R, Fonction : Enseignant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines en date du 27 septembre 2023 vers 9h30', acte ayant troublé l'ordre public à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques ;

Attendu que pareil acte posé par les enseignants, en présence des étudiants de L1LMD/Sciences Politiques et G3 Sociologie ainsi que d'autres membres du personnel, ont porté atteinte à la moralité publique ;

Vu la gravité des faits qui leur sont reprochés ;

Vu la nécessité d'ouvrir des actions disciplinaires à charge des intéressés ;

Le Comité de Gestion entendu ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont suspendus préventivement de leur fonction les membres du personnel académique dont les noms suivent :

- Monsieur **EKILI TABU Michel-Gabriel**, Matricule : **7.893.209 Z**, Grade : **Professeur Associé**, Fonction : **Enseignant à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques** ;
- Monsieur **NGBANGA BANDOMBELE Emmanuel**, Matricule : **7.962.753 R**, Grade : **Professeur**, Fonction : **Enseignant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines**.

Article 2^{ème} : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Décision.

Article 3^{ème} : Les Secrétaires Généraux Académique et Administratif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sort ses effets à la date de sa signature.

Fait à Kisangani, le 29 septembre 2023

LE RECTEUR,

Jean-Faustin BONGILO BOENDY
Professeur Ordinaire

